

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 juin 2016
PROCES VERBAL

L'an deux mille seize et le 8 juin à 18 H, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 1^{er} juin, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de M. BERNARD Jean-Marie, 1^{er} adjoint.

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	12

Présents : Jean-Marie BERNARD, Séverine BERSAC, Marie-José CAYOL, Bernadette LAPEYRE, Alain LAURENS, Guy MICHEL, Jean-Claude MICHEL, Jean-Marie PRAYER, Christine ROUX.

Excusés : Armelle DAMY, Cécilia JOUVE, Thomas MICHEL, Jacqueline PUGET

Absents : Alain CHAIX, Henri SERRES

Pouvoirs : Armelle DAMY a donné pouvoir à Bernadette LAPEYRE, Thomas MICHEL a donné pouvoir à Jean-Claude MICHEL, Jacqueline PUGET a donné pouvoir à Jean-Marie BERNARD

Secrétaire de séance : Marie-José CAYOL

En l'absence de remarques, le PV du précédent conseil est considéré comme validé.
Mme Le maire étant empêchée, Jean-Marie BERNARD, 1^{er} adjoint ouvre la séance.

1. Arrêt du PLU

La commune a engagé la procédure d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sur l'ensemble de son territoire suite à la fusion des communes en 2013. Le débat concernant le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), s'est tenu au sein du Conseil Municipal, dans sa séance du 18 juin 2015 portant sur les orientations générales, les principales options, orientations et règles que contient le projet de Plan Local d'Urbanisme. Le bilan de la concertation a été approuvé le 5 avril 2016 par délibération n°D2016-031.

Il est rappelé les orientations du PADD et que le SCOT prescrivait des zones constructibles avec un plafond haut de 16 ha. Malgré l'effort considérable fait et suite à la concertation, le projet présente 19,41 ha en zone U dont 1,59 ha de rétention foncière et 1,47 ha en AU.

Suite à l'arrêt, le projet de PLU sera soumis aux personnes associées qui ont 3 mois pour donner un avis. Si avis favorable, l'enquête publique pourra avoir lieu, s'il est négatif, il faudra revoir le projet.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'arrêter le projet de P.L.U. tel qu'il est annexé à la présente délibération ; SOUMET pour avis le projet de Plan Local d'Urbanisme aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

2. Attribution des marchés de travaux voies et réseaux entrée de la Joue du Loup

Une consultation a été lancée le 21 avril 2016 pour les travaux à l'entrée de la Joue du Loup.

Les travaux concernent précisément :

- la construction et le déplacement des réseaux humides,
- le terrassement et l'empierrement des chaussées,
- la construction du réseau éclairage public,
- le revêtement en enrobé et en tri couche,
- l'aménagement des abords.

Ils ont été scindés en deux lots :

Lot 1 : Terrassement Réseaux

Lot 2 : Voirie Espaces Verts

La remise des offres était prévue le 17 avril 2016. 6 offres ont été réceptionnées. La commission MAPA s'est réunie le 17 mai pour l'ouverture des plis. L'analyse des offres a été confiée au bureau de maîtrise d'œuvre AEV qui l'a présentée à la commission MAPA le 30 mai 2016. Cette dernière après examen de ce rapport et classement des offres propose d'attribuer les marchés aux entreprises :

Lot 1 : **PELISSARD** pour un montant de **129 592,34€ HT**

Lot 2 : **ROUTIERE DU MIDI** pour un montant de **99 276,00 €HT**

Le conseil à l'unanimité décide d'attribuer les marchés selon la proposition de la commission MAPA.

3. Attribution du marché de commercialisation du lotissement Les Lapiaz

Une mission d'assistance à la commercialisation des lots à bâtir situé dans le lotissement communal Les Lapiaz avait été confiée en 2013 à l'Espace Location. Ce contrat est arrivé à son terme en fin d'année. Une consultation a été lancée le 11 mai 2016 avec une remise des offres fixée au 6 juin 2016. La mission confiée consiste à assurer la commercialisation des 12 lots encore disponibles. Durée prévue : 1 an renouvelable 6 mois.

1 seule offre a été réceptionnée, émise par Espace Location. Les conditions proposées sont les suivantes : une partie fixe de 4500 € par lots et une commission de 4 % appliquée sur le montant de la vente pouvant être revue à la baisse en fonction des négociations. Les prix des lots sont modulés en fonction de leur exposition et selon le plan du lotissement allant de 120 000 € pour les lots 1/2/3 ; 130 000 € pour les lots 4/5/13 ; 135 000 € pour les lots 6/12 ; 140 000 € pour les lots 7/11 ; 125 000 € pour les lots 14/15. Ces prix s'entendent toutes taxes comprises et hors commissions.

Bernadette LAPEYRE demande si l'Espace location dispose d'une carte professionnelle lui permettant de vendre des biens immobiliers.

Jean-Marie BERNARD précise que ce point sera vérifié.

4. Convention avec le Crédit Agricole pour le local du distributeur à la Joue du Loup

La convention de mise à disposition du local accueillant le DAB signée par la commune d'Agnières en 2008, est arrivée à échéance au 31/12/2015. Une nouvelle convention est proposée pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2016. Le loyer est fixé à 1500 € par an (idem Superdévoluy dont la convention a été signée en 2013).

Le Conseil municipal à l'unanimité APPROUVE la convention et AUTORISE le Maire à la signer.

5. Convention de gestion des clubs junior avec l'OT du Dévoluy

La gestion des clubs juniors de Superdévoluy et La Joue du Loup qui organisent des activités pour les jeunes touristes est confiée chaque année par convention à l'OT du Dévoluy. La commune assure ensuite le coût de fonctionnement de ces clubs (environ 9000 € pour l'été).

Le Conseil municipal à l'unanimité APPROUVE la convention et AUTORISE le Maire à la signer.

6. Participation à l'opération « billetterie automatisée » pour le domaine nordique

Suite à la démarche de vente en ligne initiée l'an dernier et à la demande de plusieurs gestionnaires (dont Le Dévoluy) d'étudier la question d'équiper les domaines, Nordic Alpes Du Sud a organisé une visite en Haute Savoie et a rencontré le prestataire qui propose le système Dag System.

L'objet de ce type d'équipement est multiple :

- Suppression de la gestion manuelle de la billetterie
- Suivi des comportements clients
- Fidélisation de la clientèle (création de base de données clients)
- Compatibilité avec les autres départements

La réalisation de ce projet suppose une acceptation de tous les sites et des modifications d'organisation. Le système Dag System a été mis au point sur les domaines nordiques de Haute Savoie et semble se déployer sur d'autres domaines nordiques. L'idée forte réside dans une mutualisation des achats et des locations de logiciels.

Sur le plan financier :

1- NORDIC ALPES DU SUD achète le système et le cède ensuite par convention aux gestionnaires.

2- Les gestionnaires remboursent le montant de l'achat correspondant à l'équipement de leur domaine en trois annuités également réparties à partir de l'année 2017

3- Les éventuelles subventions obtenues par NADS (dossier en cours présenté au "contrat de station") viendront en diminution du montant initial. L'ensemble du projet devra être mis en place dès l'automne 2016.

4- Le montant par porte d'entrée est de 3 600 € TTC soit 10 800€ TTC pour Le Dévoluy

Le Conseil municipal à l'unanimité DECIDE d'adhérer au système présenté, proposé par Nordic Alpes du Sud

7. Tarifs nationaux du domaine nordique et convention avec Nordic Alpes du Sud

Lors du dernier conseil les tarifs applicables sur le domaine nordique avaient été validés. Nordic France n'avait pas encore voté les tarifs des PASS valables sur tous les sites français.

Nordic Pass Adulte National (plus de 16 ans) Après le 15 novembre	200 €
Nordic Pass Adulte National Primeurs (plus de 16 ans) Jusqu'au 15 novembre	175 €
Nordic Pass Jeune National (moins de 16 ans) Après le 15 novembre	65 €
Nordic Pass Jeune National Primeurs (moins de 16 ans) Jusqu'au 15 novembre	57 €

Le Conseil municipal à l'unanimité VALIDE ces tarifs APPROUVE la convention proposée et AUTORISE Mme le Maire à signer cette convention avec Nordic Alpes du Sud

8. Vente du Rocher Rond à Jeanne RODRIGUES

Lors de la séance d'avril, une délibération décidant la vente du gîte Rocher Rond à Martinho Rodrigues a été votée. En fait l'acte de vente sera au nom de sa fille Jeanne Rodrigues.

Le Conseil municipal, à l'unanimité DECIDE de vendre le gîte « le Rocher Rond » au prix de 150 000 € à Mme Jeanne RODRIGUES et AUTORISE Mme le Maire à signer les actes de cession correspondants

9. Création de postes saisonniers été pour le site de VTT descente

Vu La délibération n°2013-093 du 22/05 créant les postes des saisonniers pour la saison d'été

Considérant un nombre plus important de pistes à entretenir nécessitant plus de personnel,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, CREE pour le site VTT descente 1 poste Temps Complet pour le responsable de site, catégorie B, et 2 postes à temps complet de patrouilleur/entretien des pistes, catégorie C ; PRECISE que le premier poste est ouvert du 1^{er} juin au 30 septembre et les deux autres du 15 juin au 30 août.

10. Budget eau : DM 1

Contrairement à ce qui avait été inscrit sur l'ordre du jour la DM concerne le budget annexe Eau Assainissement et STEP.

Augmentation de l'excédent d'investissement reporté (R001) suite à une erreur lors de la reprise des résultats de la délibération N°2016-025 du 8 mars 2016

Montant des crédits supplémentaires : 40 595 €

Ce crédit est affecté à l'étude d'impact pour le périmètre de captage (chapitre 20 – article 2031)

Le Conseil Municipal à l'unanimité, DECIDE de procéder au vote de crédits supplémentaires, sur le budget de l'exercice 2016 :

COMPTES DEPENSES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
20	2031	150	Frais d'études	40 595,00
Total				40 595,00

COMPTES RECETTES

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
001	001	OPFI	Excédent d'investissement reporté	40 595,00
Total				40 595,00

QUESTIONS DIVERSES

Le 1^{er} adjoint aborde les questions détaillées dans la note de présentation envoyée aux conseillers :

1. Participation à l'appel à candidature régional Station de Demain

Une réunion de travail avec les acteurs locaux (ESF, ESI, OT, gestionnaire de résidence...) a eu lieu le 30 mai en présence du bureau d'études Altisens à qui la commune a confié une mission de rédaction de la candidature.

Cinq grandes thématiques cernent le contrat :

- *équipements structurants liés à la pratique du ski alpin et nordique*
- *aménagement des coeurs de stations*
- *numérique*
- *tourisme hivernal « après-ski »*
- *rénovation / requalification des hébergements touristiques*

Suite à cette réunion, des projets autour de la neige de culture, de remontées mécanique, de la modernisation des fronts de neige et du numérique ont été listés. La candidature doit être envoyée avant le 30 juin

Le Conseil municipal à l'unanimité DECIDE de répondre à cet appel à candidature et AUTORISE le maire à engager les démarches et signer tous documents afférents au dépôt du dossier.

2. Modification du montant des marchés des lots 7 et 5 des travaux de rénovation de l'école d'Agnières.

Par délibération N°2016-042 du 3 mai 2016, les marchés relatifs aux travaux de rénovation de l'école d'Agnières ont été attribués.

Suite à une visite sur place, il a été nécessaire de procéder à une mise au point du marché pour le lot 7 Electricité attribué à l'entreprise E2L avec des travaux de mises aux normes des équipements plus importants qu'estimés par la maîtrise d'oeuvre. Pour le lot 5 Menuiseries intérieures et extérieures attribué à l'entreprise EYRAUD, une erreur matérielle avait été faite par l'entreprise qui avait précisé sur le détail estimatif 1 seule unité au lieu de 5 brise soleil. Pour limiter l'augmentation du montant du marché, les brise-soleil seront remplacés par des stores extérieurs.

Les deux entreprises en cause étaient les seules à avoir répondu à la consultation.

Les nouveaux montants des marchés à prendre en compte sont les suivants :

- Lot n°7 Electricité : 9441 € HT
- Lot n°5 Menuiseries intérieures et extérieures bois : 8675 € pour la tranche ferme et 330 € et 2995 € pour les deux tranches conditionnelles.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, PRECISE que les montants des marchés attribués pour les lots 7 et 5 sont modifiés comme présenté, AUTORISE le Maire ou son représentant à signer les marchés correspondants.

3. Application du Régime forestier

L'ONF propose suite à la fusion des communes de prendre une délibération (et un nouvel arrêté du maire suivra) listant l'ensemble des parcelles de la commune nouvelle soumise au régime forestier en lieu et place des arrêtés des anciennes communes. Cela concerne 1611 ha 99 a 50 ca.

Le conseil APPROUVE cette liste et DEMANDE au Maire de le présenter au Préfet pour établissement d'un arrêté pour application du Régime Forestier.

4. Convention avec le Conseil départemental relative à une subvention pour les voyages scolaires

Chaque année scolaire, les élèves des CM1 et CM2 partent une semaine en classe de découverte. Cette année c'est en classe de voile à Embrun. Le budget est de 6350 €. Le Conseil Départemental peut verser une participation à la condition que la commune participe financièrement ; ce qui est le cas avec cette année une aide de 1400 €. Les familles versent une participation de 70 € par élève et la coopérative scolaire et l'Amicale autour des enfants 3250 €. Une convention doit être signée avec le Département.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité SOLLICITE une subvention de 300 € et AUTORISE le Maire à signer une convention avec le Département.

5. Attribution d'une aide financière à Cyprien SARRAZIN

Un jeune skieur Cyprien SARRAZIN porte les couleurs du Dévoluy depuis quelques années. Suite à sa très bonne saison 2015/2016, il va intégrer le circuit Coupe du monde de ski alpin. Le coût (hébergement, transports...) n'est pas pris en charge par la fédération. Suite à des discussions avec l'ESF du Dévoluy et l'Office de Tourisme il est proposé au conseil d'accentuer l'aide que les acteurs du Dévoluy lui apportent en lui accordant une subvention. Une convention de partenariat lui sera proposée.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer à Cyprien SARRAZIN (ou à l'association support créée) une aide financière de 5000 €, PRECISE qu'une convention de partenariat sera signée et AUTORISE Mme le Maire à signer ladite convention.

6. Jean-Marie PRAYER remercie les services techniques, l'OT du travail fait pour préparer l'arrivée du Critérium du Dauphiné du 12 juin. M. le Préfet et le secrétaire général seront là ainsi que Mme le Député.
7. Jean-Claude MICHEL demande si, suite a été donnée aux devis qu'il a fait passer pour la cabane pastorale du Charnier. Celui de JL JOUVE a été retenu par le Maire et renvoyé à l'entreprise il y a 3 semaines environ. Il demande à être informé des décisions afin de pouvoir suivre ensuite les événements en tant que conseiller délégué à l'agriculture. A noter qu'il a été décidé que la commune payait la cabane mais que l'hélicoptage et le socle béton étaient du ressort du groupement pastoral de St Disdier. Sa demande sera relayée auprès de Mme le Maire.
8. Séverine BERSAC demande si la course d'orientation qui aura lieu les 25 et 26 juillet (courrier envoyé pour informer les agriculteurs concernés) pourrait avoir lieu plus tard dans la saison. Jean-Marie PRAYER le leur dira. Jean-Marie BERNARD demande qu'un point soit fait avec les organisateurs avant la course pour les informer qu'au moindre problème (dégâts aux cultures et non-respect des consignes d'interdiction de traverser les champs cultivés), la commune n'autorisera plus ce type de course sur son territoire.
9. Le spectacle de fin d'année des écoles aura lieu le 28 juin à la Maison d'accueil de Superdévoluy.

Séance levée à 18H50.

